

SOCIAL

Fausses notes faute d'accord

Première action d'ampleur à l'École départementale de musique de Haute-Saône où les agents se mobilisent pour obtenir des véhicules de service, réclament un régime indemnitaire et des missions conformes à leurs statuts.

Le dialogue social est rompu depuis un mois entre les agents de l'École départementale de musique (EDM) de Haute-Saône. Lundi matin, les membres du syndicat FO de l'EDM70 se sont réunis dans les locaux de force ouverte à Vesoul afin de faire part de leurs revendications. Qui reposent sur plusieurs points.

Les professeurs de musique, au nombre de 40, réclament tout d'abord des véhicules de service, explique Alexandra Berrot, secrétaire générale du syndicat FO à l'EDM70. Pour l'heure, les agents utilisent leur véhicule personnel. Et en cas d'accident, comme cela s'est produit récemment, les dégâts ne sont pas pris en compte par l'autorité territoriale (pour moitié, le conseil départemental et pour l'autre les communes ou intercommunalités). Y compris sur l'instrument de musique per-



Le syndicat FO de l'EDM70 s'est réuni ce lundi pour faire le point de ses revendications qui ont déjà fait l'objet d'un tract. Photo Dominique ROQUELET

sonnel qui a été endommagé.

« Pour ne plus avoir à supporter cela, nous demandons que des instruments de musique soient mis à notre disposition », réclame la secrétaire générale.

Par ailleurs, les temps de travail des agents ne sont pas pris en compte pour aller sur le lieu de cours à partir d'une des différentes « résidences administratives » (il y a cinq pôles sur le département et des petites antennes en plus des services administratifs à Vesoul). Ce qui peut aller jusqu'à une dizaine d'heures par semaine, complétées par Alexandra Berrot : « La mise à disposition de véhicules de

service permettrait de résoudre ces deux problématiques », souligne-t-elle.

Autre de leurs revendications : la mise en place d'un régime indemnitaire « ISO » pour « l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves ». Ce qui correspond à une prime de 1 200 € annuelle par agent pour compenser la préparation des auditions, des concerts, les répétitions en vue des concours, examens, réunions pédagogiques... Des temps qui s'élevaient à environ à cinq heures par semaine sur l'année, selon la secrétaire générale.

Le syndicat FO EDM70 réclame par ailleurs « des missions

conformes à leurs statuts ». À partir de septembre, si les agents n'obtiennent pas gain de cause, ils n'accepteront plus d'aller faire de l'initiation à la musique dans le cadre des NAP (Nouvelles activités périscolaires), prévient-ils : « Nous sommes des enseignants spécialisés, pas des animateurs. Nous devons enseigner dans une école de musique et non dans le cadre de l'Éducation nationale et encore moins en périscolaire. Jusqu'à maintenant, prévenions les syndicalistes, nous avons accepté. Ce ne sera plus le cas ».

Catherine HENRY

« Nous sommes des enseignants spécialisés, pas des animateurs. »
Le syndicat FO

« La réforme commence à porter ses fruits »

Pour Isabelle Arnould, « le dialogue n'est pas rompu. J'ai des entretiens réguliers avec les représentants des organisations syndicales ». Pour « mieux comprendre », elle retrace l'histoire de la réforme mise en œuvre l'année qui a précédé son élection au conseil départemental en avril 2015. Une réforme qui, explique-t-elle, fait suite aux revendications des collectivités adhérentes à l'école parce que « le modèle était considéré comme trop coûteux et plus conforme aux aspirations des élèves musiciens d'aujourd'hui. Une réforme qui s'inscrit dans un contexte de baisse d'élèves ».

En parallèle, les collectivités ont soutenu favorablement l'accès à la culture pour tous en proposant des actions en milieu scolaire. L'école départementale de musique a travaillé, en 2015, à



La conseillère générale Isabelle Arnould est la présidente de l'EDM.

activer ce nouveau modèle, relate la présidente : « Il y a eu un certain nombre d'inquiétudes d'un certain nombre de enseignants. Ce qui est logique. Pour la première fois en 2015, les enseignants ont adhéré à un

syndicat. Depuis, le dialogue social existe à l'EDM. Le modèle n'était pas satisfaisant pour les enseignants. Un certain nombre de droits n'étaient pas mis en œuvre. J'ai mené avec les représentants syndicaux un dialogue pour essayer d'accéder à leurs demandes de manière progressive. On a déjà avancé sur l'intégration du temps de déplacement entre deux lieux de cours. C'était la loi. Pour ce qui est du temps de trajet depuis la résidence administrative jusqu'au premier lieu de cours, je les entends. Je ne peux faire de propositions qui ne soient pas tenables avec le budget de l'école. Ce qui ne satisfait pas les représentants syndicaux. Sur ce point, pour l'instant, je ne peux aller au-delà ».

Isabelle Arnould dit s'être également attachée à la réorption

des emplois précaires.

Pour ce qui concerne les NAP (nouvelles activités périscolaires), les enseignants qui y interviennent « sont volontaires » : « Il y a des disciplines qui ne font plus recette. Il y avait des enseignants en sous-service. Je ne leur demande pas de faire des choses éloignées de leur mission. Je conviens qu'on s'écarte un peu de leur mission telle qu'ils ont l'habitude de l'exercer mais pas la majorité. C'est aussi souvent pour remplir des emplois du temps pas tout à fait remplis. Quand on mène une réforme, elle peut être anxieuse mais je reste ferme sur le fait que je suis garante de l'utilisation des deniers publics. La réforme commence à porter ses fruits, je leur demande d'être à mes côtés pour la porter ».

C.H.